

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

29

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**TOULON – « 3 RUE
SERRE » PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE 12 LOGEMENTS**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès
soudain d'un administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO,
Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT est en négociation avec un propriétaire privé pour l'acquisition sur la
commune de TOULON, 3 Rue Serre, d'une parcelle de terrain à bâtir, située dans le QPV
Pont du Las-Rodeillac.

Compte tenu de sa situation privilégiée, cette acquisition est une réelle opportunité en
vue de l'édification, en maîtrise d'ouvrage interne, d'un bâtiment de 12 logements.

Le projet nécessite l'acquisition dudit foncier incluant le transfert au profit de l'Office, du
permis de construire qu'a déjà obtenu le propriétaire.

Il est à noter que le PC initial portait sur 11 logements mais qu'en date du 21/05/2024,
la commune validait un PC modificatif pour la réalisation de 12 logements.

Lesdits logements sont répartis comme suit :
4 T2 / 5 T3 / 3 T4 (9 LLI et 3 PLS) ainsi que 16 places de stationnement en RDC et R-1.

L'opération porte sur l'acquisition de la parcelle :

Commune : TOULON

Section :CX

Numéro : 450 pour 380 m²

Le prix de revient de l'opération serait de 2 998 786 € TTC.

Le prix de l'acquisition du foncier, valorisé d'un PC valable et opposable, est de 425 0000 € HT.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition de la parcelle d'une superficie de 380 m² moyennant le prix de 425.000 € HT en ce inclus le transfert du PC et PCM au profit de Var Habitat,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à la majorité, Mme Massi n'ayant pas participé aux votes, et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI